

bre des Communes sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres en charge de ladite bibliothèque.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

LUNDI, 8 septembre 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour notifier à Leurs Honneurs que la Chambre s'unira à eux pour la formation d'un comité conjoint des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, et que les membres du comité permanent choisi des Impressions, savoir: Messieurs Bowman, Brouillard, Buchanan, Burnham, Cardin, Charters, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Crowe, Currie, Fontaine, Hocken, Hughés (sir Sam), Keefer, Maclean (Halifax), Michaud, Murphy, Prévost, Reid (Mackenzie), Richardson, Shaw, Verville, White (Victoria), Wilson (Wentworth) et Wright agiront comme membres représentant la Chambre dans ledit comité conjoint des Impressions du Parlement.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Domville propose que les droits versés relativement à la requête de Gabriel Jarry, de la cité de Montréal, sollicitant un divorce de Marie Ernestine Brossard Jarry, de ladite cité, soient remboursés moins les frais de traduction et d'impression.

L'honorable M. Tanner propose en amendement;

Que tous les mots après "Que", dans ladite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants: "La demande de remboursement des honoraires versés pour présenter la pétition de Gabriel Jarry, de la cité de Montréal, en obtention d'une loi qui dissolva son mariage avec Marie Ernestine Brossard Jarry, soit référée en comité permanent des Divorces.

La question de concours étant sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.